

## JOËL BIGOT APPROUVE LE MORATOIRE SUR LA ZAC D'EXTENSION DU MADRILLET

Le Maire de Petit-Couronne Joël Bigot soutient le moratoire sur le projet de la ZAC d'extension du Madrillet. Annoncé lors du Conseil Métropolitain du 22 juillet dernier, il s'agit d'une décision prise conjointement par le Président de la Métropole et les maires de Petit-Couronne et Saint-Etienne-du-Rouvray, les deux communes concernées par cette extension. Joël Bigot explique les raisons qui ont poussé les élus locaux à suspendre ce projet.

Pour analyser tous les éléments du dossier, une délégation composée du Président de la Métropole Nicolas Mayer Rossignol, du Vice-Président chargé des mobilités Cyrille Moreau, de la Vice-Présidente chargée du développement durable Marie Atinaut, du Maire de Petit-Couronne Joël Bigot et de son Adjointe au Cadre de Vie Agnès Scot s'est réunie le 22 juillet au matin. *«Nous avons reçu les représentants de l'agence «Rouen Normandie Aménagement», aménageur qui s'occupe des projets de développement économique de la Métropole. Nous avons bien compris que le projet n'était pas abouti et ne paraissait pas correspondre à la nature du Technopole du Madrillet au vu du type des entreprises qui semblent vouloir s'y implanter»* explique Joël Bigot.



### MANQUE DE CONCERTATION ET RÔLE SOCIAL DE LA FORÊT DU MADRILLET

Cette même délégation a ensuite reçu l'après-midi le collectif des opposants à cette extension, qui ont pu exposer leurs arguments. Au terme de cette journée d'échanges, les élus locaux ont fait le choix du moratoire. *«Les entreprises évoquées par Rouen Normandie Aménagement ne correspondent pas à la logique universitaire, de recherche ou encore de start-up qui caractérise le Technopole du Madrillet. Il n'est pas question de déboiser pour installer des restaurants ou d'autres activités commerciales qui pourraient s'implanter sur des friches industrielles déjà existantes. La concertation n'a pas été assez importante dans ce dossier.*

*On ne peut pas parler de développement durable et en même temps raser des forêts pour y implanter des activités sans réelle valeur ajoutée pour l'humain et l'économie locale.*

*Les deux parcelles de forêt concernées revêtent de surcroît un rôle social évident, le chemin de la Mare Sansoure accueille chaque année près d'un million de promeneurs et sportifs, des habitants qui n'ont pas forcément les facilités de se déplacer plus loin pour profiter d'un tel espace naturel»* conclut Joël Bigot.

#### CONTACT PRESSE

Matthieu Calvez  
Service Communication

02 32 11 48 48

[mcalvez@ville-petit-couronne.fr](mailto:mcalvez@ville-petit-couronne.fr)

Pour rappel, ce projet de ZAC d'extension du Madrillet concerne deux parcelles d'espaces naturels représentant 62 hectares (zones B et C sur le plan). Le projet « We Hub », déjà engagé sur la zone A, est quant à lui acté et commencera à ouvrir ses portes fin 2021. Situé sur une parcelle de 3 hectares en face du Zénith, Il comprendra un hôtel, deux restaurants, une crèche, des bureaux et une salle de sport.

